

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 15 mai 2015, une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de la société VINCI, réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des sociétés Freyssima Maroc, Cegelec SA Maroc, Dumez Maroc, Sogea Maroc et Checom SA Maroc.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 12 504 916 actions au prix unitaire de 55,65 Euros soit 607,53 dirhams. Au Maroc, la période de souscription s'étale du 18 au 22 Mai 2015 inclus.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le Document de Référence de VINCI déposé auprès de l'AMF le 26 février 2015 sous le numéro D.15-0088 ;
- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « CASTOR International » agréé par l'AMF sous le code (C) 990000092379 et son règlement ;
- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « CASTOR International Relais 2015 » agréé par l'AMF sous le code FCE20140135 et son règlement ;
- Le règlement du P.E.G.A.I du Groupe VINCI et son avenant n°4.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont disponibles aux sièges des sociétés des sociétés Freyssima Maroc, Cegelec SA Maroc, Dumez Maroc, Sogea Maroc et Checom SA Maroc.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:
Tél. : 05 37 68 89 71
E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/010/2015

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières